



Élection des membres du bureau (Président, des Vice-Présidents et autres membres)

DÉPARTEMENT

Val D'OISE

ARRONDISSEMENT

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE (SIAH)

Effectif du Comité syndical

80

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres en exercice

80

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mai à neuf heures et cinquante-deux minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du SIAH.

Étaient présents les délégués suivants : (70)

Collectivités Membres du SIAH (Deux Communautés d'agglomération, une Communauté de Communes, cinq communes)	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) :				
Andilly	LEGAL	Alexandre	SALÉ	Anani
Attainville	LEPERE	Alain	METHIVIER	Stéphanie
Bouffémont	MAHÉ	Cédric		
Ezanville	BATTAGLIA	Éric	POLLET	Jean-Robert
Moisselles	LECHAPTOIS	Jean-Pierre	MAURAY	Sylvain
Montmorency	BRIANCHON	Serge	GUIRAUDET	Pierre
Piscop	AICHOUCHE	Zoheir	TORCHON	Pierre
Saint-Brice-sous-Forêt	LACAZE	Gérard	TOPÇU	Nicolas
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) :				
Arnouville	FIDAN	Tony	SERVA	Romuald
Bonneuil-en-France	BENOUARET	Abdellah	BONNET	Claude
Bouqueval	MALLARD	Francis	CALAS	Cécile
Chenevières-lès-Louvres	BAYON	Martine	DELMOTTE	Joséphine
Ecouen	DELPRAT	Catherine	FAIVRE	Jean-René
Epiais-lès-Louvres	GAILLARD	Karine	DE WAZIERES	Ingrid
Fontenay-en-Parisis	LE GOFF	Jean-Marc	KARADAG	Hasan
Garges-lès-Gonesse	JIMENEZ	Benoît	LACHAUD	Aimé
Gonesse	SAMAT	Jean		
Goussainville	LUSSOT	Jean-Marc		
Le Mesnil-Aubry	CHAUVOT	Daniel	ROBIN	Patricia
Le Plessis-Gassot	DE SOUSA	Fernando	MORET	Nathalie
Le Thillay	LUNAZZI	Fabio	SAINT-BEUVE	Gérard
Louvres	TRAVISCO	Pédro	POMMEREAU	Chantal

Puiseux-en-France	RENÉ	Séjane		
Roissy-en-France	TEULIERE	Cédric		
Saint-Witz	FERTÉ	Nadège	MORELL	Jean
Sarcelles	MOUGEOT	Cyril	ATAS	Arif Emre
Vaud'herland	REGAERT	Bruno	BOULANGER	Freddy
Vémars	BENABDELAZIZ	Farid	LEDEZ	Éric
Villeron	CAUCHIE	Cathy	KUDLA	Dominique
Villiers-le-Bel	MAQUIN	Maurice	MEDDA	Géraldine
Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF) :				
Baillet-en-France	GRIGNASCHI	Richard	LEGEAS	Chantal
Mareil-en-France	CORINTHE	Érick		
Montsoult	PECQUEUX	Pascal	HOARAU	Bruno
Villaines-sous-Bois	FREIXO	Emmanuel		
Commune de Baillet-en-France	AKNOUCHE	Christiane	PAROCHE	Gilles
Commune de Belloy-en-France	SAINTE-BEUVE	Thibaut	DRAPEAU	Delphine
Commune de Mareil-en-France	BECQUET	Stéphane	CAMPIN	Jean-Marc
Commune de Montsoult	WECKMANN	Gilles	BOISTARD	Laurent
Communes de Villaines-sous-Bois	DUMORTIER	Michel		

Absents¹ :

CAPV : CITERNE Yves (excusé), GUADAGNIN Nathalie (excusée), ABEHASSERA Charles (excusé), Hervé COMMO, PRIOLON Philippe (excusé),

CARPF : EVRARD Marie (excusée), JUELLE Evelyne (excusée), Cécile PARSEIHIAN (excusée) DE JESUS GRACA Stéphanie (excusée), Leila ABOU, DECADE Guénaël (excusé), KONATÉ Bassi (excusé)

C3PF : Lionel LEGRAND, Philippe DUPÉ

Commune de Villaines-sous-Bois : Charles MONTFORT

Procurations : (2)

CAPV : GUADAGNIN Nathalie donne procuration à MAHÉ Cédric

CARPF : PARSEIHIAN Cécile donne procuration à SAMAT Jean

1. Installation des délégués syndicaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert POLLET, Doyen d'âge du Comité syndical, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Maurice MAQUIN a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du Comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Comité syndical, a dénombré 70 délégués syndicaux présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2.2. Constitution du bureau :

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs :

Monsieur SAINT-BEUVE Gérard

Monsieur SERVA Romuald

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Les élections du Président, des Vice-Présidents ont lieu par vote électronique, au scrutin secret, tel que prévu par le règlement intérieur applicable. Des boîtiers individuels ont été distribués lors de l'émargement. Ces boîtiers sont nominativement affectés. En cas de pouvoir, le délégataire doit être en possession du boîtier de la personne qui a confié ce pouvoir. Ainsi un numéro a été affecté à chaque délégué titulaire, soit de 1 à 80 car les délégués titulaires sont au nombre de 80. Les délégués ont saisi le numéro du délégué choisi, ce dernier pouvant ne pas s'être porté candidat.

Il a été procédé à la présentation de la solution technique de vote.

S'agissant d'un scrutin secret, les votes individuels ne sont ni affichés, ni enregistrés dans une base de données. Le système garantit la stricte confidentialité sur les choix faits. Seuls seront affichés les résultats finaux sous contrôle des assesseurs.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 71
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 70
- g. Majorité absolue² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ABBOU Leila (non-candidate)	2	Deux
BENOUARET Abdellah (non-candidat)	1	Un
JIMENEZ Benoit	67	Soixante-sept

2.7. Proclamation de l'élection du Président

M. Benoit JIMENEZ a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-Présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-Présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Comité syndical disposait, à ce jour, de 12 Vice-Présidents. Au vu de ces éléments, le Comité syndical a fixé à 15 le nombre des Vice-Présidents du Comité syndical.

3.1. Élection du premier Vice-Président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 71
- g. Majorité absolue² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAQUIN Maurice	71	Soixante-et-onze

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

M Maurice MAQUIN a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième Vice-Président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 71
- g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AICHOUCHE Zoheir (non-candidat)	1	Un
AKNOUCHE Christiane	70	Soixante-dix

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Mme Christiane AKNOUCHE a été proclamée deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième Vice-Président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 71
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 70
- g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FIDAN Tony	70	Soixante-dix

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

M. Tony FIDAN a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième Vice-Président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 72
- g. Majorité absolue ² : 37

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAUCHIE Cathy	72	Soixante-douze

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Mme Cathy CAUCHIE a été proclamée quatrième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième Vice-Président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 70
- g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LECHAPTOIS Jean-Pierre	70	Soixante-dix

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

M. Jean-Pierre LECHAPTOIS a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 71
- c. Nombre de votes blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 70
- g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LUNAZZI Fabio	70	Soixante-dix

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

M Fabio LUNAZZI a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième Vice-Président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 3
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 68
- g. Majorité absolue ² : 35

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BATTAGLIA Éric	68	Soixante-huit

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

M. Éric BATTAGLIA a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième Vice-Président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 69
- g. Majorité absolue ² : 35

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERTÉ Nadège	69	Soixante-neuf

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Mme Nadège FERTÉ a été proclamée huitième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.9. Élection du neuvième Vice-Président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 71
- c. Nombre de votes blancs : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 66
- g. Majorité absolue ² : 34

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CALAS Cécile	66	Soixante-six

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Mme Cécile CALAS a été proclamée neuvième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.10. Élection du dixième Vice-Président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 71
- g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AKNOUCHE Christiane (non-candidate)	1	Un
CALAS Cécile (non-candidate)	1	Un
SAMAT Jean	69	Soixante-neuf

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

M. Jean SAMAT a été proclamé dixième Vice-Président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième Vice-Président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 2
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 67
- g. Majorité absolue ² : 34

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOUGEOT Cyril	67	Soixante-sept

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président

M. Cyril MOUGEOT a été proclamé onzième Vice-Président et immédiatement installé.

3.12. Élection du douzième Vice-Président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (vote électronique) : 72
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet
- e. Nombre d'abstentions : 1

f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 71

g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENOURET Abdellah (Non-candidat)	1	Un
TRAVISCO Pédro	70	Soixante-dix

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président

M. Pédro TRAVISCO été proclamé douzième Vice-Président et immédiatement installé.

3.13. Élection du treizième Vice-Président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (vote électronique) : 72

c. Nombre de votes blancs : 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet

e. Nombre d'abstentions : 1

f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 67

g. Majorité absolue ² : 34

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENOURET Abdellah	32	Trente-deux
KARADAG Hasan	35	Trente-cinq

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième Vice-Président

M. Hasan KARADAG a été proclamé treizième Vice-Président et immédiatement installé.

3.14. Élection du quatorzième Vice-Président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

b. Nombre de votants : 71

c. Nombre de votes blancs : 0

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet

e. Nombre d'abstentions : 1

f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 70

g. Majorité absolue ² : 36

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENOURET Abdellah (non-candidat)	1	Un
DE SOUSA Fernando	69	Soixante-neuf

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième Vice-Président

M. Fernando DE SOUSA a été proclamé quatorzième Vice-Président et immédiatement installé.

3.15. Élection du quinzième Vice-Président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants : 72

c. Nombre de votes blancs : 3

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : sans objet

e. Nombre d'abstentions : 3

f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d - e] : 66

g. Majorité absolue ² : 34

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENOURET Abdellah (non candidat)	4	Quatre
BRIANCHON Serge	46	Quarante-six
RENÉ Séjiane	16	Seize

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième Vice-Président

M. Serge BRIANCHON été proclamé quinzième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ²

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 mai 2026, à 11 heures, 25 minutes, en double exemplaire ³ a été, après lecture, signé par :

le Président,

Benoit JIMENEZ,



**Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.**

le délégué le plus âgé,

Jean - Robert POUET

les assesseurs,

Gérard Sainte - Beuve

Romuald SERVA

le secrétaire,

Maurice HAQUIN

² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.